

les certifications accessibles par la VAE

Tous les diplômes de l'enseignement professionnel et technologique du CAP au BTS, dans les secteurs : tertiaire, services, industriel, bâtiment et métiers d'art, ainsi que

- Le DEES (niveau III) : diplôme d'éducateur spécialisé et le DEETS (niveau III) : diplôme d'état d'éducateur technique spécialisé, diplômes délivrés en partenariat avec les Affaires sociales.

la procédure

- 1- Entretien préalable pour étude du projet VAE du candidat, entretien au cours duquel le dossier de demande de VAE (livret 1) est remis au candidat
- 2- Constitution du livret 1 (livret de recevabilité) par le candidat et dépôt au rectorat/DEC
- 3- Après décision de la recevabilité de la demande, remise du livret 2 au candidat qui peut, s'il le désire, bénéficier d'un accompagnement.
- 4- Rédaction par le candidat du livret 2 permettant la description des activités
- 5- Dépôt du livret 2 au rectorat/DEC
- 6- Analyse du dossier par le jury
- 7- Entretien éventuel avec le jury
- 8- Décision d'octroi par le jury de tout ou partie du diplôme

Il est à noter que tous les membres de jury bénéficient d'une formation avant d'intervenir.

De même, les accompagnateurs sont impliqués dans un plan académique de formation.

le mode d'évaluation

Le dossier est analysé puis examiné en session de validation par un jury composé à parité d'enseignants et de professionnels.

L'entretien est facultatif. Il a lieu à la demande du jury ou du candidat.

Les unités du diplôme acquises sont valables cinq ans, les unités manquantes peuvent être obtenues par la voie de l'examen traditionnel ou par une nouvelle démarche VAE.

l'accompagnement

Il est facultatif. Il consiste en une aide méthodologique qui porte sur l'apport d'informations sur la démarche, l'appropriation du questionnaire par le candidat et la description des activités en lien avec le diplôme.

Modalités : entretien individuel et atelier collectif

Il se déroule au DAVA ou sur un site local par une équipe d'accompagnateurs.

le coût d'une démarche pour le candidat

Entretien préalable : gratuit

Étude de la recevabilité : gratuit

Accompagnement : 75 € par heure d'accompagnement

Tenue du jury : gratuit